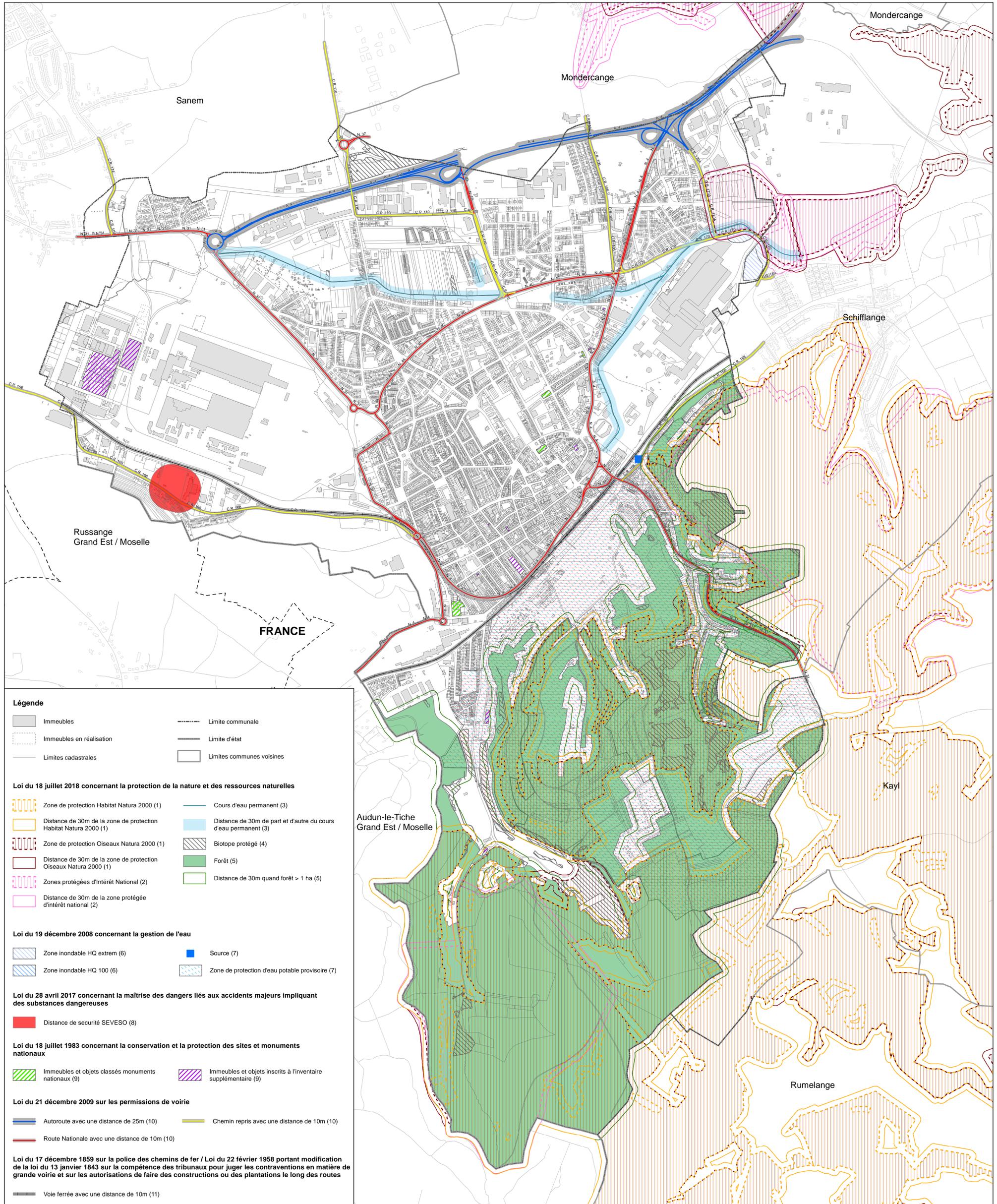


PARTIE GRAPHIQUE DE L'ETUDE PREPARATOIRE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE
Carte N° 12-1 : plan des servitudes 1:10 000



Légende

Immeubles	Limite communale
Immeubles en réalisation	Limite d'état
Limites cadastrales	Limites communes voisines

Loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

Zone de protection Habitat Natura 2000 (1)	Cours d'eau permanent (3)
Distance de 30m de la zone de protection Habitat Natura 2000 (1)	Distance de 30m de part et d'autre du cours d'eau permanent (3)
Zone de protection Oiseaux Natura 2000 (1)	Biotope protégé (4)
Distance de 30m de la zone de protection Oiseaux Natura 2000 (1)	Forêt (5)
Zones protégées d'Intérêt National (2)	Distance de 30m quand forêt > 1 ha (5)
Distance de 30m de la zone protégée d'intérêt national (2)	

Loi du 19 décembre 2008 concernant la gestion de l'eau

Zone inondable HQ extrem (6)	Source (7)
Zone inondable HQ 100 (6)	Zone de protection d'eau potable provisoire (7)

Loi du 28 avril 2017 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Distance de sécurité SEVESO (8)

Loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux

Immeubles et objets classés monuments nationaux (9)	Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (9)
---	--

Loi du 21 décembre 2009 sur les permissions de voirie

Autoroute avec une distance de 25m (10)	Chemin repris avec une distance de 10m (10)
Route Nationale avec une distance de 10m (10)	

Loi du 17 décembre 1859 sur la police des chemins de fer / Loi du 22 février 1958 portant modification de la loi du 13 janvier 1843 sur la compétence des tribunaux pour juger les contraventions en matière de grande voirie et sur les autorisations de faire des constructions ou des plantations le long des routes

Voie ferrée avec une distance de 10m (11)

architecte + aménagement

St. Plateau Altmünster
 L-1123 Luxembourg
 Tel.: (+352) 26 20 60
 Fax: (+352) 26 20 60 - 40
 E-Mail: info@a-a.lu
 URL: www.a-a.lu

Fond de plan Cartographique de la Ville d'Esch-sur-Alzette, mars 2018
 Immeubles mis à jour en janvier 2019.

© 2019 Architecture et Aménagement S.A.
 DROITS RESERVES A LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE
 [copie et reproduction interdites]

Sources :

- (1) Ministère du Développement Durable et des Infrastructures (MDDI) - Département de l'Environnement, Zones Natura 2000 : Zones spéciales de conservation (Zones Habitats) et Zones de protection spéciale (Zones Oiseaux), version septembre 2015, geoportail.lu, 2018
- (2) MDDI - Département de l'Environnement, Zones protégées d'intérêt national (ZPIN), version avril 2016
- (3) Administration de la Gestion de l'Eau, Division de l'hydrographie, révision 30.11.2017, geoportail.lu 2018
- (4) MDDI, Biotopes des milieux ouverts - Département de l'Environnement, version octobre 2017, geoportail.lu 2018
- (5) Zones forestières de la zone verte du Projet de PAG, selon la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain modifiée par la loi du 3 mars 2017 dite "OmniBus", version 06.2018
- (6) Zone inondable, TIMIS-flood, Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région, Administration de la Gestion de l'eau, 2018
- (7) Administration de la Gestion de l'Eau, Division des eaux souterraines et des eaux potables, geoportail.lu, 2018
- (8) Ministère du Travail et de l'Emploi, Inspection du Travail et des Mines, mai 2018
- (9) Sites et monuments nationaux, Liste des immeubles et objet bénéficiant d'une protection nationale, Services des Sites et Monuments Nationaux, état au 16 janvier 2019.
- (10) BD-L-TC - Voies de communication routières - 2008
- (11) Lignes ferroviaires luxembourgeoises, révision 12.12.2017, data.public.lu, 2018

Partie graphique de l'étude préparatoire du plan d'aménagement général de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Carte N° 12-1 : plan des servitudes

08.03.2019

1:10 000 (sur DIN A1-Drucke)

100 0 100 200 300 400 500 600 700 m

© Ville d'Esch-sur-Alzette
 Administration Communale d'Esch-sur-Alzette

B.P. 145
 L-4002 Esch-sur-Alzette

Tél.: +352 27 54 1
 Fax: +352 27 54 6660
 URL: www.esch.lu